

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2010

**DATE DE CONVOCATION** : 22 avril 2010

**PRESIDENT** : Monsieur Raymond MUDRY, Maire

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Pascal ARES, Michèle BARIOZ, Bernard BERTHET, Jean-Pierre BLANC, Pierre-Alain BLANC, Nicole BOCHY, Cécile BONTAZ, Sandrine BRECHET, Danielle BROISIN, Eric BUAT, Eric BUCHET, Gabriel CARRIER VERNAND, Marie-Claire CLERC, Isabelle FRACHON BOURQUI, Catherine GNUVA, Patricia LAVANCHY, Florence LEGER, Patrick MERCIER, Gilles MOGE, Laurence NENNIG, Jean-Marc PACCOT, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Agnès PINGET, Catherine ROBEZ-MASSON, Lilian RUBIN DELANCHY, Martine VUAGNAT

**SECRETARE DE SEANCE**: Madame Marie-Claire CLERC

**ABSENT EXCUSE** : Monsieur Luis PEREIRA (pouvoir donné à Monsieur Lilian RUBIN DELANCHY)



## **Monsieur le Maire a fait part au Conseil :**

- Des remerciements du ski-club pour l'aide apportée à l'occasion de son concours annuel de ski qui s'est déroulé le 28 mars dernier.
- Des remerciements de M. CHUARD, Maire de PETIT-BORNAND-LES-GLIERES, pour le matériel prêté par la commune de Marignier lors de la dernière visite au plateau des Glières de M. Nicolas SARKOZY, Président de la République.
- Des remerciements de diverses associations pour le versement d'une subvention au titre de l'année 2010.
- Du projet de construction de 50 logements en accession Rue du coin par la société BOUYGUES.

## **DECISION MUNICIPALE :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal de la décision municipale suivante :

- **DM n°2010-02** : travaux d'entretien annuel des terrains de football – marché attribué à la société BERLIOZ SAS de Chambéry pour un montant de 9 629,15 € H.T.

*Le Conseil,*

**A DÉCIDÉ** d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables pour une somme de 5 309,95 € H.T (5601,99 € T.T.C) sur le budget de l'eau.

*Le Conseil,*

**A DÉCIDÉ** d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables pour une somme de 8 628,27 € sur le budget de l'assainissement.

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** la décision modificative n°1 du budget de l'eau telle que décrite ci-dessous pour ajuster les crédits.

**BUDGET DE L'EAU**

DM n°1

Imputation	Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	<i>Ajustement de crédits ANV 2010</i>				
654	Pertes sur créances irrécouvrables	6 000 €			
70111	Ventes d'eau aux abonnés		6 000 €		
		6 000 €	6 000 €	- €	- €

*Le conseil,*

**A APPROUVÉ** la décision modificative n°1 du budget de l'assainissement telle que décrite ci-dessous pour ajuster les crédits.

**BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

DM n°1

Imputation	Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	<i>Ajustement de crédits ANV 2010</i>				
654	Pertes sur créances irrécouvrables	9 000 €			
70611	Redevances d'assainissement collectif		9 000 €		
		9 000 €	9 000 €	- €	- €

*Le conseil,*

**A DÉCIDÉ** d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables pour une somme de 1 559,43 € sur le budget général

*Le conseil,*

**A DONNÉ SON ACCORD** pour la répartition proposée par la Commission de Gestion de Biens Indivis Marignier/Thyez soit le reversement de l'excédent de recettes, à part égale aux deux communes, soit une somme de **9 577,75 €** pour chaque collectivité.

*Le conseil,*

**A APPROUVÉ** la modification des statuts du SIVM du Haut-Giffre,

**A DEMANDÉ** à Monsieur le Maire d'envoyer copie de la présente délibération à Monsieur le Président du SIVM du Haut-Giffre, une fois celle-ci rendue exécutoire.

*Le conseil,*

**A DONNÉ** son accord pour adhérer à la compétence suivante du SIVM du Haut Giffre à compter du 1<sup>er</sup> août 2010 : « Gestion et aménagement intégrés des eaux du bassin versant Giffre et Risse »

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**A DEMANDÉ** à Monsieur le Maire d'envoyer copie de la présente délibération à Monsieur le Président du SIVM du Haut-Giffre, une fois celle-ci rendue exécutoire.

*Le conseil,*

*Considérant l'intérêt qu'il y a pour la commune à devenir propriétaire de cette parcelle dans le cadre d'un aménagement urbain à l'intersection de l'Avenue du Stade et de l'Impasse des Gentianes,*

**A DONNÉ SON ACCORD** pour acquérir gratuitement de M. Guy DUFFOUG FAVRE la parcelle cadastrée section AI n°142 d'une contenance de 15 m<sup>2</sup>.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant à ce dossier.

*Le conseil,*

**A EMIS** un avis favorable à la fixation, pour 2009, du montant mensuel de l'indemnité représentative de logement comme suit :

- |   |   |
|---|---|
| - Instituteurs non chargés de famille :                   | <b>180,20 €</b>   |
| - Instituteurs chargés de famille :                       | <b>225,25 €</b>   |
| - Instituteurs chargés de famille, directeur avant 1983 : | <b>261,29 €</b> (dont 36,04 € à la charge de la commune). |

*Le conseil,*

**A APPROUVÉ** la proposition de Monsieur le Maire de retenir le groupement Partenaires Finances Locales-Fiscalités et Territoires pour une mission d'optimisation des bases de taxe professionnelle.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer ce marché.

*La décision a été adoptée à la majorité de 28 voix « pour » et 1 voix « contre »*

Le Maire,

Raymond MUDRY

Affiché du 03 mai 2010

au